



Trace n° 73827065

Au fil de l'eau, profitez d'une pause rafraichissante lors d'une promenade en bord de Dranse. La promenade des Dérèches se fait sur un sentier plat de basse montagne, à côté de la rivière. Peu exigeante, elle est idéale pour un petit footing matinal ou simplement pour se détendre. Autour de vous, le fond sonore est composé de deux musiques : le ruissellement de la rivière et le chant des oiseaux. L'abri des arbres et la proximité avec la Dranse permet une balade agréable, sans avoir trop chaud.

<b>Durée</b>	1h 10	<b>Difficulté</b>	Facile
<b>Distance</b>	3,80 km	<b>Retour point de départ</b>	Oui
<b>Dénivelé positif</b>	36 m	<b>Activité</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif</b>	36 m	<b>Commune</b>	Montriond (74110)
<b>Point haut</b>	929 m	<b>Régions</b>	Alpes, Chablais
<b>Point bas</b>	890 m		

## Description

(D) Départ du parking du stade de football.

(1) Rejoindre le chemin en terre qui débute au fond à droite du parking du stade, le long du terrain de foot. On arrive très vite devant un pont en bois qu'on ne traverse pas. On prend plutôt à gauche entre la rivière et le terrain de foot, en direction de Morzine.

(2) Nous croiserons plusieurs ponts que nous ne traverserons pas. Nous continuerons tout droit. Enfin, nous traverserons deux ponts à la suite, au niveau de la ferme des Dérèches. On prendra ensuite à droite en direction d'Essert-Romand / Saint-Jean-d'Aulps.

(3) Au niveau du panneau "Les Dérèches (Aval)", nous choisirons le chemin de droite, qui borde la rivière.

(4) A nouveau, nous croiserons des ponts que nous ne traverserons pas. Nous bifurquons à droite à la vue du panneau "sous les plagnettes". Là, nous traversons le pont et arrivons au stade d'où nous sommes partis.

(A) Stade de football de Montriond.

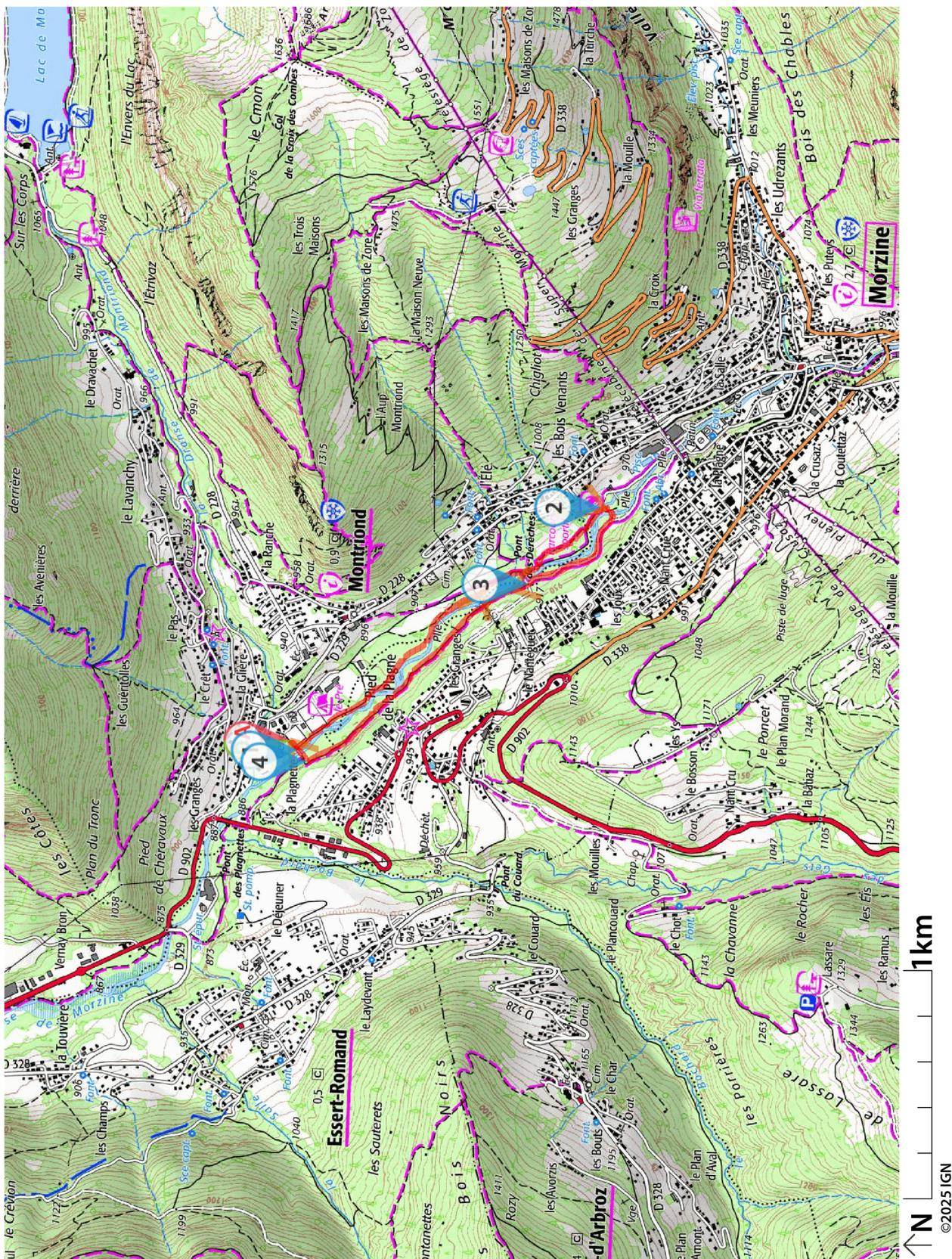
## Points de passages

- D/A Route de Thonon, Montriond**  
| N 46.199065° / E 6.687652° - alt. 893 m - km 0
- 1 Début du sentier - prendre à gauche avant le pont**  
| N 46.198779° / E 6.687133° - alt. 892 m - km 0.05
- 2 Pont de la ferme des Dérèches**  
| N 46.186937° / E 6.700897° - alt. 929 m - km 1.83
- 3 Les Dérèches (Aval)**  
| N 46.189783° / E 6.696546° - alt. 917 m - km 2.42
- 4 Sous les plagnettes**  
| N 46.198405° / E 6.686459° - alt. 890 m - km 3.68
- D/A Route de Thonon, Montriond**  
| N 46.199065° / E 6.687652° - alt. 893 m - km 3.8

## Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-73827065/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**